

Partage successoral, deux héritiers

Par romana, le 14/04/2015 à 15:04

Les droits de successions ont tous été réglés avec un projet de partage (moyennant une soulte reversée) deux biens, un appartement occupé par un héritier plus cher et une maison en Loir et Cher. Mon frère remet en cause les estimations du projet par rapport aux biens et veut diminuer le montant de la maison qu'il récupère car il estime que l'immobilier chute. Faut il faire une adjudication pour les deux biens en sachant qu'un héritier récupérera l'appartement car c'est son principal.

Cela va t il remettre en cause les droits de succession ?

merci